

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La pension Consiste a 80£ en argent
2 Sac de Seigle & 2 Sac d'avoine mesure d'yverdon
& le bois pour échauffer le fourneau de l'école

Elle dérive de la Commune qui retire
des particuliers ce que j'ai dit au No 14

Jacques Abram Litton d'Oppens
Régent à Orzens

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Orzens

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

" Lomy

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

" c'est un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

" c'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

" Lomy

d. District?

" d. Yverdon

e. Canton?

" du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

" après rapprochées

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

" Lomy Chevrespy et Frétar fermes.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

" Chevrespy est a dix minutes, Frétar a une distance pareille du lieu de l'école

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

" Lomy 53
Chevrespy 3
Frétar 2

57

A. P. 29

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? --- " Cronai 40 Minutes; Cuarny 30 Minutes
Ursin 11 5 Minutes, Valeyres 35 Minutes
Yverdon 40 Minutes.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? --- " la lecture; l'écriture; l'arithmétique; l'orthographe; le Chant des Psalms; et le Catéchisme.
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? --- " on tient l'école en hiver et en été, 4 heures le matin, et 3 heures le soir.
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? --- " P. A. B. C. ou l'instruction des Chrétiens
Labregé du Catéchisme D'ostervald pour la mémorisation; la Bible pour la lecture
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? --- " sous l'inspection du Pasteur et des préposés de la Commune.
- 9°. Durée de l'école chaque jour? --- " on la dit cy dessus, cependant on croit devoir ajouter qu'en été elles durent moins à cause du peu d'enfants qui fréquentent alors l'école.
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? --- " suivant leur âge et leur portée.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

--- " le Baillif l'établissait en choisissant un des deux nommés par le Consistoire, d'après l'examen qu'il avoit fait des prétendants.
--- " de Molondens.
--- " Frédéric Lambelin.

(3)

d. Son âge. --- " 47 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? --- " 3

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? --- " 29 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? --- " à Ursin, à Vulléboeuf et Peney à Chanéar et à Diolay.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? --- " il conduit l'horloge du village, il fait la prière publique, et conduit le Chant des Psalms à l'église.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles. --- 58

b. En été, } --- " on ne peut pas en désigner le nombre qui varie selon les tems et les besoins qu'en ont les pères et les mères.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? --- " l'école de Lomy n'en possède point

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? --- " chaque enfant paie au Régent 6 baches par année.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? --- " en mauvais état.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? --- " il n'y a qu'une chambre dans la maison de Commune et qui sert aussi pour l'assemblée de la Commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. --- " la Commune.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

56 francs dans lesquels sont compris les 6 baches que les enfans paient par année 5 Sacs 2 gr. Mezel, mesure d'Yverdon 4 charis de gros bois et Cent fascines qui dérivent entièrement du bénéfice de la Commune.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

59/ 7.30

a. à Suchy
b. C'est un Village.
c. Commune proprement dite.
d. Anciennement il dépendoit d'Espendes, dont il a été détaché pour former une Suffragance Pastorale avec Corcelles, et à son Agent chez elle.
e. d'Yverdon.
f. du Lemau.

2° Il n'y a point de maison du ressort de l'école hors du Village, qui est tout ramassé.

3° Point absolument

a. Comme il vient d'être dit

b. Le nombre des Enfants qui fréquentent l'école est 80, depuis 5 ans jusqu'à 16

hms